

*Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.
du jeudi 25 février 2010*

Membres présents :

Collège A : Madame Leriche, Messieurs Assaad, Guerra, Piechowiak et Vrancken

Collège B : Madame Derviaux, Messieurs Benameur et Delot

Collège AITOSS : Madame Charles, Monsieur Lerable

Collège Etudiants : Mademoiselle Lemeiter, Messieurs Jouandeau, Lavaure et Offroy.

Collège des personnalités extérieures : Mesdames Adam et Lancelle

Membres de Droit : Mesdames Brutel, Guillaume, Laudati et Noiroux, Messieurs Bouchart, Debernard, Deresme, Dewally, Goutin, Leger, Ouafouh, Ratli et Raviart.

Membres excusés : Mesdames Caouder et Petitjean, Messieurs Bruzek, Desmarez, Goichot, et Revaux.

Pouvoirs :

Monsieur Lohegnies	à	Monsieur Guerra
Monsieur Jenot	à	Madame Leriche
Madame Thilliez	à	Monsieur Delot
Monsieur Valein	à	Madame Derviaux
Madame Renard	à	Madame Charles
Monsieur Gorisse	à	Monsieur Lavaure
Mademoiselle Bruss	à	Monsieur Jouandeau
Monsieur De Meyer	à	Mademoiselle Lemeiter
Monsieur Monier	à	Monsieur Offroy
Monsieur Lobry	à	Madame Derviaux

SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES

- 1) Le compte rendu du Conseil du 3 décembre 2010 est voté à l'unanimité
- 2) Les Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) sont approuvées à l'unanimité.
- 3) La création de Départements au sein de l'Institut est adoptée à l'unanimité
- 4) L'adhésion au Club E-entreprises et la signature de la convention de partenariat sont approuvées à l'unanimité
La convention de coopération pédagogique avec l'ULCO est approuvée à l'unanimité
La convention de partenariat avec le lycée Alfred Mongy de Marcq en Baroeul est approuvée à l'unanimité
Le principe de la coopération avec SUPCCIS (Maroc) est adopté à l'unanimité moins deux voix contre.

Ouverture de la séance : 14 heures 40

Monsieur Ourak accueille Madame Adam, qui représente la Ville de Valenciennes en remplacement de Mme Houssier.

Il propose de modifier l'ordre du jour en raison de la présence de Messieurs Despinoy et Pottiez venus présenter le Club E-entreprises.

1. Présentation du Club E-Entreprises :

Messieurs Despinoy et Pottiez présentent l'historique du projet, son développement et les objectifs du Club. Ils insistent sur la collaboration qu'ils souhaitent mettre en œuvre. Il n'y a aucun préconçu, le partenariat doit se monter ensemble dans l'intérêt réciproque des participants.

Monsieur Offroy demande si, dans le cadre de l'insertion professionnelle, une aide à la recherche de lieux de stage pourra être apportée.

Monsieur Despinoy pense que l'accès des étudiants aux entreprises peut être facilité en communiquant sur leurs besoins par exemple.

Monsieur Ourak souhaite savoir si un élargissement du partenariat au-delà du Valenciennois est prévu.

Monsieur Despinoy explique que l'intérêt de l'échelon local était avant tout de valoriser ce qui existe à proximité. Toutefois une ouverture au niveau régional est effectivement amorcée, et on peut envisager d'étendre encore le réseau.

Madame Derviaux demande quelles sont les pistes de partenariat qui peuvent être envisagées.

Messieurs Despinoy et Pottiez répondent que plusieurs axes de développement sont possibles, et citent des actions concrètes déjà mises en œuvre avec d'autres partenaires : études de cas menées dans le cadre d'une recherche, projets d'étudiants...

Monsieur Debernard demande comment sont sélectionnées les formations.

Monsieur Despinoy précise qu'il n'y a pas de sélection, mais qu'il souhaite ne pas aller trop vite et prendre le temps d'approfondir les relations avec les quelques organismes de formation présents dans le Club.

Monsieur Guerra souhaiterait mieux cerner le périmètre du projet. Par exemple, il ne voit pas pour l'instant la place des laboratoires de recherche.

Monsieur Ourak estime que la recherche trouvera sa place, mais dans un deuxième temps car recherche et formation sont très liées.

Madame Lancelle intervient au sujet du manque de réactivité de l'Université face aux besoins des entreprises qui est souvent allégué. Comment gérer cette distorsion au sein du Club ?

Monsieur Despinoy voudrait justement montrer qu'il s'agit là d'une image fautive. Le Club est constitué avant tout d'entreprises à taille humaine, et l'expérience menée avec l'IAE a permis de surprendre beaucoup d'entreprises.

Monsieur Piechowiak souhaite connaître les domaines couverts par les entreprises. M. Debernard souligne que les champs couverts par le projet relèvent surtout de l'informatique et de l'audiovisuel, or le champ de compétence de l'ISTV est beaucoup plus large.

Monsieur Despinoy répond qu'effectivement, les domaines couverts par les entreprises peuvent se retrouver dans les champs disciplinaires de l'ISTV comme l'électronique, l'automatique...

Monsieur Lavaure demande si un élargissement à d'autres acteurs de la formation qui pourraient intervenir dans les mêmes domaines que l'ISTV est prévu.

Monsieur Pottiez répond qu'effectivement, il y a une volonté de diversifier les partenaires mais cela doit être fait intelligemment, et pas forcément avec des organismes concurrents. Par ailleurs, il n'y a pas vraiment une recherche prospective en la matière, le partenariat se construit davantage à l'occasion de rencontres.

Pour conclure, Monsieur Ourak estime qu'il s'agit là d'un début, mais il pense que ce partenariat est important pour l'ISTV. L'Université doit être ouverte sur l'environnement socio-économique. On voit d'ailleurs à travers les nombreuses questions et interventions quelles sont les préoccupations, notamment des étudiants.

La convention de partenariat, l'adhésion au Club E-entreprises et le versement d'une cotisation de 300€/an sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu du conseil du 3 décembre 2009

Monsieur Assaad précise que son nom a été omis alors qu'il était présent. Le compte rendu est donc rectifié en conséquence.

Monsieur Lerible est désigné comme prochain rapporteur.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Informations générales :

Monsieur Ourak indique que les effectifs ont été remontés au Ministère : l'ISTV compte 1 992 étudiants inscrits, ce qui est comparable à l'année précédente.

Il annonce que les recrutements de PRAG ont été présentés en Conseil d'Administration de l'UVHC, avec un classement des candidats auditionnés.

Un poste de Technicien de Recherche et de Formation pour la filière Mécanique a été ouvert au concours externe.

Monsieur Ourak explique qu'il avait indiqué les postes d'enseignants chercheurs ouverts au concours, mais pas les sections qui ont dû être remontées dans l'urgence au Ministère juste avant les vacances.

Sont donc ouverts pour l'ISTV :

- un poste de PR en 63^e section
- un poste de MCF en 61^e section
- un poste de MCF en 62^e section
- deux postes de MCF en 60^e section

4. Décisions Budgétaires Modificatives (DBM)

Monsieur Ourak présente les deux DBM : il s'agit d'une part d'ouvrir à nouveau des crédits permettant le paiement d'heures complémentaires réalisées en 2009 en Formation par Apprentissage selon la technique comptable des charges à payer ; d'autre part de report de crédits d'investissement pour lesquels les livraisons ne sont pas intervenues avant 2010.

Les DBM sont approuvées à l'unanimité.

5. Les statuts de l'ISTV :

Monsieur Ourak rappelle la démarche entamée : lors du dernier Conseil, le passage à l'UFR au sens de l'art. 719-3 du code de l'Education Nationale avait été approuvé. Un second point avait été laissé en suspens : l'appellation de la composante. Afin de mettre fin à la confusion constante avec l'ISIV, une « Faculté des Sciences » avait été proposée, à charge pour le Conseil suivant de compléter l'appellation (« Sciences et Techniques », « Sciences pour l'Ingénieur »...)

Monsieur Raviart estime que la notion d'Institut permet de faire ressortir la composante. Il pense que le problème rencontré avec l'ISIV se retrouvera avec l'appellation Faculté des Sciences : la FSMS est en effet déjà Faculté des Sciences.

Madame Derviaux remarque que la notion de faculté est mieux connue du grand public, ce qui n'est pas le cas de l'institut.

Monsieur Lavaure avance qu'il existe une identité « ISTV », même si à l'extérieur les étudiants se présentent comme étant de « l'UFR Sciences », ou de « la Fac. de Sciences ».

Sur la question de l'organisation future de la composante, Monsieur Ourak propose de définir des départements. Il intègre également les Langues en tant que département, même s'il s'agit d'une matière transversale.

Madame Derviaux demande pour quelle raison Cambrai ne figure pas.

Monsieur Ourak explique que Cambrai est intégré dans divers Départements (Agroalimentaire, Chimie, Maths...) et, bien sûr, il pourra toujours y avoir un Directeur d'études chargé de coordonner l'enseignement sur Cambrai notamment pour les premières années de Licence.

Monsieur Piechowiak demande quel sera le fonctionnement du département, et quel pouvoir y sera associé.

Monsieur Ourak renvoie pour une partie de la réponse au groupe de travail chargé de définir les missions des enseignants chercheurs : la composante suivra bien sûr la définition qui sera donnée des missions d'un responsable de département. En ce qui concerne le budget, il prévient qu'il n'est pas envisagé de revenir sur le mode d'affectation et de répartition des budgets de fonctionnement.

Monsieur Guerra revient sur les pouvoirs qu'aura un responsable de département. Pourra-t-il par exemple définir les enseignements à affecter à un enseignant chercheur en Licence, Master ou autre ?

Monsieur Ourak répond qu'il est envisageable que l'affectation des enseignements soit faite au niveau du département, en concertation avec le Directeur de la composante. Il faut écrire les rôles de chacun, en s'attachant à construire quelque chose de cohérent sur l'ensemble avant de se focaliser sur les cas particuliers. Pour sa part, il propose une structuration en départements, avec un Directeur de composante, un directeur adjoint et des responsables de département.

La structuration en départements est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

6. Les conventions

- Convention de coopération pédagogique avec l'Université du Littoral Côte d'Opale

Monsieur Ourak précise qu'il s'agit d'une solution pour cette année, car l'ULCO a déposé une demande d'habilitation pour le DEUST BC et souhaitait anticiper d'une année l'ouverture de ce diplôme. Les étudiants suivront les mêmes enseignements qu'à Valenciennes, selon la même maquette pédagogique.

Madame Laudati précise que cette coopération s'inscrit dans le cadre du Pôle Génie Civil régional. Pour l'instant, seul Valenciennes est habilité à préparer ce diplôme.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- Convention de partenariat avec le lycée professionnel Alfred Mongy de Marcq en Baroeul

Une partie des TP de la licence professionnelle EICET, cohabilitée avec l'IUT, était réalisée au lycée du Hainaut. L'enseignant qui s'en occupait a muté à Marcq en Baroeul, et le Lycée du Hainaut a indiqué qu'il n'assurerait plus les TP. Le lycée de Marcq en Baroeul est d'accord pour accueillir les étudiants et mettre en place un partenariat.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- Convention relative à la délocalisation de la licence professionnelle TII au sein de SUPCCIS, l'Institut de Formation Permanente des Chambres Marocaines de Commerce, d'Industrie et des Services, à Agadir

Monsieur Ourak présente ce projet de délocalisation, sur le modèle de ce qui a déjà été mis en place à l'ENSIAME pour un autre diplôme. Il s'agit pour l'instant d'une formation se déroulant sur une année d'étude accessible à Bac +2. Les enseignements dispensés au Maroc seraient les mêmes qu'à Valenciennes, le diplôme étant délivré par l'UVHC. Tous les frais seront pris en charge par SUPCCIS.

Madame Leriche souhaite que l'on vérifie qu'il n'y a pas de concurrence possible avec une université publique marocaine.

Plusieurs enseignants souhaitent savoir combien d'heures d'enseignement supplémentaires cela représentera, pour des enseignants qui ont déjà en général un service complet.

Monsieur Guerra demande quel est l'intérêt pour l'ISTV de participer à cette formation. Il pourrait envisager l'intérêt d'une recherche de thésards parmi des étudiants en master, mais ici ce n'est pas le cas.

Monsieur Ourak répond que l'intérêt est déjà de se faire connaître, de monter un réseau qui pourra aussi avoir un impact sur la recherche. Il propose de voter sur le principe de la coopération, sachant que les différents points évoqués seront à préciser.

Le principe d'une coopération avec SUPCCIS est adopté par 23 voix contre 3.

7. Apprentissage

Monsieur Sagar présente les activités du service de la formation par apprentissage et les évolutions tant en formations ouvertes qu'en effectifs inscrits.

Monsieur Ourak remercie Monsieur Benameur pour le travail accompli sur le dossier d'ouverture du Master TNSID.

Il remercie également Monsieur Sagar pour son investissement et la restructuration du service. Les fruits de ces efforts partagés avec les directeurs d'études commencent à être visibles puisqu'outre le développement de l'apprentissage au sein de l'ISTV, la taxe d'apprentissage versée au titre de la FA a considérablement augmenté.

Questions Diverses

Monsieur Jouandeau signale un souci avec la salle 209U à Carpeaux.

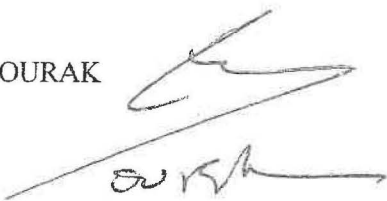
Monsieur Ourak répond qu'il faut voir d'où provient le problème : les coupures de réseau affectent l'ensemble des services de l'Université. Si les ordinateurs équipant la salle ne sont plus assez performants, il faudra envisager de les remplacer.

Mademoiselle Lemeiter intervient au sujet du tutorat, et souhaite que les L2 Mathématiques puissent en bénéficier notamment en algèbre.

La séance est levée à 18h15

Le Directeur,

M. OURAK



Le Rapporteur de Séance,

JF LERIBLE

